



FMPS
Appel à candidature
Bourse de recherche Doctorale 2022-2023

CONTEXTE

En vue de promouvoir la recherche scientifique dans le domaine de la petite enfance et dans une perspective d'encouragement des étudiants à poursuivre leurs études doctorales, la Fondation Marocaine pour la Promotion de l'enseignement préScolaire FMPS lance un programme de bourse aux étudiants inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année du cycle doctoral dans les Universités Marocaines qui souhaitent travailler sur l'une des thématiques qui rentrent dans le champ d'intérêt de la FMPS.

Cette bourse, dont le montant est fixé à 1500 DH / mois pour une durée maximum de 36 mois, est destinée à inciter les doctorants les plus méritants à préparer une thèse de Doctorat dans le domaine de la petite enfance.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les conditions pour être éligible à la bourse de recherche sont :

- Être de nationalité marocaine
- Être régulièrement inscrit en première année ou deuxième année des études Doctorales.
- La thématique de recherche doit s'inscrire dans le champ de la petite enfance et particulièrement le préscolaire. (Domaines : Sciences de l'Education, Psychologie, Sociologie, Linguistique, Droits...)
- La langue de travail dans le cadre de la thèse doit être l'arabe, le français ou l'anglais.

MODALITES DE CANDIDATURE

La procédure de candidature et de sélection comprend deux étapes :



1. Soumission de candidature en ligne : la préinscription de candidature en ligne se fait sur la plateforme da la FMPS. Le dossier à déposer doit contenir les pièces suivantes :

- Une attestation d'inscription au cycle Doctoral en cours
- Un descriptif détaillé du projet de recherche ne dépassant pas 10 pages, décrivant le projet scientifique et incluant un calendrier de travail. Le projet de recherche doit être valide et signé par le Directeur de thèse ;
- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de la FMPS
- CV détaillé
- Copie du CIN
- Copies des diplômes Licence et Master
- Les relevés de notes relatives aux deux années du Master
- Une photo d'identité

L'examen des dossiers de candidatures sera confié à une commission d'évaluation. Il tiendra notamment compte de la qualité du cursus du candidat.

2. Entretien individuel des candidats sélectionnés

Les candidats présélectionnés seront amenés à passer un entretien individuel avec une commission pour discuter de leur projet de recherche Doctoral.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection comprennent deux niveaux :

- Au niveau du projet de recherche :

1. La qualité académique du dossier (Formation, diplôme, notes...)
2. La pertinence du projet de recherche (En lien avec le domaine du préscolaire)
3. La rigueur scientifique et méthodologique
4. L'originalité et la clarté de l'objet de recherche
5. L'innovation et la contribution à l'avancement de la recherche scientifique dans le domaine du préscolaire

- Au niveau du profil et compétences requises :

1. Être sérieux, motivé et engagé dans la réalisation du projet de recherche



2. Avoir un esprit critique, prise d'initiative, détermination et autonomie
3. Parfaite compétence rédactionnelle de la langue de travail choisie par le candidat
4. Avoir un esprit d'équipe et une attitude de flexibilité vis-à-vis des propositions et recommandations de la commission.

DUREE

La durée d'octroi de la bourse est de trois années universitaires à compter dès la date d'inscription au projet de bourse. Cette durée ne peut être ni prolongée, ni interrompue.

ENGAGEMENTS DU BOURSIER

Ce programme de bourse implique un ensemble d'engagements au boursier :

- Présenter un état d'avancement chaque 6 mois précisant en détail l'avancement du travail et le calendrier des étapes suivantes ; (Le rapport de l'état d'avancement doit être signé par le Professeur encadrant)
- Citer la FMPS dans la thèse ainsi que dans les travaux de recherche (articles, communications aux colloques) qui se rapportent avec le sujet de thèse ;
- Communiquer régulièrement avec les coordinateurs de la FMPS pour leur faire part de l'état d'avancement du travail (Articles, communications, outils de travail. Etc. se rapportant avec la thématique de la thèse) ;
- Réaliser la partie pratique du travail dans les Unités et écoles relevant de la FMPS ;
- Informer la Direction FMPS de toute modification du sujet de thèse et se tenir disponible lors des réunions et séminaires programmées avec les coordinateurs de la FMPS.

ENGAGEMENTS DE LA FMPS

De sa part, la FMPS, s'engage à :

- Assurer l'accompagnement des doctorants pour l'achèvement de leur travail ;
- Assurer l'accès à l'échantillon (Unités et écoles préscolaires gérées par la FMPS à travers tous le Royaume) à tous les doctorants admis.
- Verser une indemnité de 9000 DH chaque 6 mois pendant 36 mois en faveur des doctorants sélectionnés dans le cadre de ce programme (**Le versement sera effectué à la fin de chaque six mois après**



présentation du rapport de l'état d'avancement signé par le Prof encadrant et validé par le comité de la FMPS)

- Prendre en charge les frais de participation aux manifestations scientifiques ainsi que les frais de publication. Cette prise en charge sera concrétisée par un remboursement plafonné à 8000 DH couvrant les trois années d'engagement du boursier.

NB. La procédure de remboursement est tributaire des conditions suivantes :

- *La communication ou la publication est strictement relié avec le sujet de la thèse ;*
- *La FMPS doit être clairement mentionnée et citée dans le travail de recherche ;*
- *La valeur scientifique de l'évènement ou de la revue doit être reconnue ;*
- *La demande de remboursement doit être justifiée par les documents justificatifs nécessaires (Facture, acceptation, Invitation.... Et tout autre document jugé nécessaire pour le remboursement).*

- Le présent programme n'inclut pas un engagement de la FMPS à recruter les doctorants admis.

AUTRES CONSIDERATIONS IMPORTANTES

Il est porté à l'attention des doctorants que :

- La FMPS n'est pas une Université ou un établissement académique. A ce titre, le rôle de la FMPS, en tant qu'acteur de référence du préscolaire au Maroc, est de soutenir la recherche scientifique dans le domaine du préscolaire, en octroyant une bourse au profit des doctorants les plus méritants et en assurant un terrain de travail (Accès au réseau d'école FMPS réparties sur le Royaume) ainsi que le suivi et l'accompagnement ;
- Les doctorants admis seront amenés à signer un engagement dans le cadre de ce programme avec la FMPS ;
- L'octroi de la bourse n'implique pas un engagement de recrutement des doctorants par la FMPS ;
- Tout manquement aux obligations en charge du doctorant, peut entraîner la résiliation de l'engagement de bourse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement pourra être adressée à l'adresse Mail suivante : **bourserecherche@fmeps.ma**